



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE JOUQUES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL DE
PROCES-VERBAL DE
SEANCE

Etaient présents :

Eric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Martine AUSTRUY, Valérie TORCOL et Claude NOBLE, Elus Municipaux, Béatrice BONGINI, Eliane BOYER, Josiane DEMANGE, Evelyne JUIGNET, Paulette PANSARD et Paul CATHERINEAU Représentants de la Commune

Elyira CASPERS arrivée à 18h15

Brigitte BONNIEL arrivée à 18h30

Bon de pouvoir : Margaux BADROUILLARD Elue Municipale, donne procuration à Martine AUSTRUY Joséphine SANTACROCE Elue Municipale, donne procuration à Evelyne JUIGNET

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est réuni, et déclare la séance ouverte à 18h00.

Céline Staron est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente ses vœux aux membres du Conseil d'Administration et espère que le CCAS pourra continuer d'organiser des évènements malgré la pandémie.

RAPPORT N°1

Objet : approbation du procès-verbal du conseil du 17 novembre.

M. le Président demande si le compte-rendu appelle des remarques et/ou des corrections. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est mis au vote pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°2

N°1_CCAS_2022 : AIDE FINANCIERE POUR DETTE EDF

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement d'une dette EDF.

Après étude de la situation, il est proposé une aide de 200 euros afin d'alléger la dette.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, une aide de 200 euros pour le paiement d'une dette EDF.

RAPPORT N°3

N°2_CCAS_2022 : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION EDF

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre EDF et le CCAS de Jouques.

Cette convention s'inscrit dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique. Elle répond au cadre législatif sur la Règlementation Générale de la Protection des Données (RGPD). Chacune des parties garantit à l'autre partie le respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

Elle offre deux canaux de contact pour respecter la RGPD : Portail d'Accès aux Services Solidarité EDF (Pass EDF) et l'accès téléphonique Pôle Solidarité d'EDF (strictement réservé aux travailleurs sociaux).

Cette convention est une mise en régularité avec la RGPD du 25 mai 2018. Sans la signature de cette convention les échanges de données personnelles avec le service EDF Solidarité seront, désormais, impossibles. Le CCAS sera informé des particuliers en difficultés de paiement par mail.

Céline aura un référent EDF dédié.

Suite au questionnement de madame Bongini, il est précisé que la formation ne sera pas accessible aux bénévoles du CCAS mais seulement à Céline.

Madame Juignet précise que les Chèque Energie ne sont émis que par EDF, les administrés qui ont un autre fournisseur d'énergie ne pourront pas en bénéficier.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de passer au vote.

Arrivée de madame Bonniel au cours de cette présentation.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la signature de cette convention de partenariat avec EDF.

RAPPORT N°4

N°3_CCAS_2022 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15_CCAS_2013 PORTANT CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Monsieur le Président expose le projet du CCAS d'organiser des manifestations payantes. Il convient de modifier la délibération N°15_CCAS_2013 portant création d'une régie d'avances afin de créer une régie d'avances et de recettes qui permettra l'encaissement des droits d'entrées aux manifestations organisées par le CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent la nécessité de cette modification de régie.

Après délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la modification de régie du CCAS.

RAPPORT N°5

N°4_CCAS_2022 : FIXATION DU PRIX D'ENTREE DES MANIFESTATIONS PAYANTES ORGANISEES PAR LE CCAS

Le CCAS a pour projet de développer une branche « festivités et sorties ». Son budget ne lui permettant pas de prendre en charge l'intégralité des coûts, la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer un prix d'entrée aux manifestations payantes. Elle propose de fixer ce tarif à cinq euros par personne : cette somme modique devant refléter l'esprit du CCAS : se mettre à la portée de tous.

Madame Bongini alerte sur le fait de veiller à ce que les aides financières aux particuliers ne pâtissent pas du coût de ces manifestations.

Madame la Vice-Présidente explique que nous pourrions annuler une ou plusieurs manifestations si les besoins financiers le nécessitent.

Une rencontre avec le Comité des Fêtes a été organisé, il sera possible de le solliciter pour le prêt de matériel. Le planning du Comité des Fêtes étant déjà établi, madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS le planning suivant :

- Saint-Valentin : le 14 février 2022,
- Au printemps : Guinguette aux bords du Réal, le 5 juin 2022,
- Semaine Bleue : date à définir en fonction des dates nationales
- Une sortie en décembre

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de passer au vote.

Après débats, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration fixent le tarif des manifestations payantes du CCAS à cinq euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Gâteaux des Rois :

Il est convenu que le 19 janvier 2022 à 15h00, le CCAS offre le gâteau des Rois aux résidents de l'EHPAD Fontclair.

- Centre de vaccination :

Monsieur le Président explique que le Centre de vaccination de Meyrargues a été victime d'un vol de cuivre le week-end précédent mais que les vaccins ont pu être sauvés. La Commune de Meyrargues va faire les réparations au plus vite.

Les Elus des Communes gérant le Centre de vaccination de Meyrargues ont donné leur accord pour une prolongation d'ouverture du Centre jusqu'au 31 mars 2022.

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a mis en place une vaccination itinérante à Jouques et Meyrargues, la prise de rendez-vous se fait sur doctolib. Une vaccination à domicile est possible, la prise de rendez-vous doit alors être faite par un professionnel de santé.

- Soutien scolaire :

Madame Bonniel a contacté la Directrice de l'Ecole Elémentaire, la reprise du soutien scolaire est reportée à dans quinze jours, si les conditions sanitaires le permettent.

- Cinéma :

Madame Bongini propose que les bénévoles emmènent les résidents de l'EHPAD Fontclair lors des séances de cinéma au Centre Socio-Culturel.

Cette suggestion sera soumise à monsieur Catherineau, Directeur de la Résidence Fontclair.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h30.

Monsieur le Président-Maire
Eric GARCIN,
Le 11 janvier 2022

